

Marche à suivre PARADOXE

Demande initiale formulée par un service mandant (Tribunal de la jeunesse, SPJ, SAJ) ou toute autre institution moyennant accord du mandant aux coordonnées suivantes :

PARADOXE (UPPL)

92, rue Despars – 7500 Tournai

centredappui@uppl.be - 069/888333

Préadmission

Analyse de la demande impliquant :

- Une ou plusieurs rencontre(s) du jeune, du délégué, de sa famille et/ou de l'institution hébergeant le jeune ;
- Testings complémentaires ;
- Entretiens d'alliance avec le jeune.

Réponse argumentée et sollicitation du mandat en vue de débiter la prise en charge.

Prise en charge d'adolescents au sein d'un groupe de responsabilisation durant 16 séances de 2 heures réparties en modules :

- Accueil ;
- Identité et valeur ;
- Sexualité ;
- Transgression.

Groupe

Les mercredis après-midi sur base du calendrier scolaire.

Entretiens individuels à la demande et selon nécessité.

Entretien de clôture : Rencontre du jeune, famille et mandant.

Post-groupe

Rapport succinct dans la limite du secret professionnel et reprenant :

- Présences / absences ;
- Participation générale du jeune ;
- Piste d'orientation éventuelle ;
- Questions relatives au risque de récurrence.